

Bruxelles, le 13 février 2020
(OR. en)

5931/20

Dossiers interinstitutionnels:
2018/0176(CNS)
2018/0181(CNS)

FISC 56
ECOFIN 66

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Droits d'accises a) DIRECTIVE DU CONSEIL établissant le régime général d'accise (refonte) b) RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 389/2012 concernant la coopération administrative dans le domaine des droits d'accise en ce qui concerne le contenu des registres électroniques – Approbation de la version irlandaise

1. Le 19 décembre 2019, le Conseil "Environnement" a adopté la directive du Conseil établissant le régime général d'accise (refonte) (document 14107/19 FISC 442 ECOFIN 1003) et le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 389/2012 concernant la coopération administrative dans le domaine des droits d'accise en ce qui concerne le contenu des registres électroniques (document 14108/19 FISC 443 ECOFIN 1004).
2. Les versions linguistiques irlandaises de la directive et du règlement susmentionnés, qui n'avaient pas été produites avant l'adoption de ces derniers, sont désormais disponibles. Par conséquent, le Coreper est invité à suggérer que le Conseil approuve, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, les versions linguistiques irlandaises de la directive et du règlement, dont les textes, mis au point par les juristes-linguistes, figurent dans les documents 14107/19 FISC 442 ECOFIN 1003 et 14108/19 FISC 443 ECOFIN 1004.